Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212902241-20260505-DCM_2026_26-DE

POULDERGAT
POULDREGAD

Commune de Pouldergat
Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi cinq mai, à dix-huit heures, le Conseil municipal de Pouldergat s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri SAVINA, Maire.

Etaient présents :

M. Henri SAVINA, Mme Jeannine LOZAC'HMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme Marie-Pierre COSQUER, M. Philippe CORNEC (arrivée à 18h30), M. Anthony GONIDEC, M. Martial LIETOT-URVOIS, Mme Catherine LAMOUR, Mme Karine ALIOUANE, Mme Mélanie BERGEN, M. Adrien KERVAREC, Mme Elodie REMY, M. Tristan LE BARS

Absents ou excusés : M. Philippe MARLE, Mme Isabelle FIACRE

Pouvoirs : M. Philippe CORNEC donne pouvoir à M. Henri SAVINA jusqu'à son arrivée

Secrétaire de séance : Mme Catherine LAMOUR

Date de la convocation : 30 avril 2026

DCM 2026-26 : Approbation de la convention SDEF pour la rénovation de l'éclairage du stade

Rapporteur : Marie-Pierre COSQUER

Mme Marie-Pierre COSQUER présente au Conseil Municipal le projet suivant : Rénovation projecteurs de stade.

Conformément à l'article L.2422-5 du Code de la Commande Publique : « dans la limite du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération qu'il a arrêtée, le maître d'ouvrage peut confier par contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à un mandataire l'exercice, en son nom et pour son compte, de tout ou partie des attributions mentionnées à l'article L.2422-6, dans les conditions de la présente section. »

La commune désigne le SDEF comme mandataire pour suivre les travaux. Une convention de mandat doit donc être signée entre le SDEF et la commune.

L'estimation des dépenses se monte à :

Eclairage - Stade	36 000,00 € HT
Soit un total de	36 000,00 € HT

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212902241-20260505-DCM_2026_26-DE

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF :	0,00 €
Financement de la commune :	
- Eclairage - Stade	43 200,00 €
Soit un total de	43 200,00 €

Le montant de la participation de la commune aux travaux est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 43 200,00 € TTC.

Annexe :
- ✓ *Projet de convention SDEF – Rénovation éclairage du stade*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

entendu l'exposé du rapporteur,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le projet de réalisation des travaux : Rénovation projecteurs de stade.
- **ACCEPTE** le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 43 200,00 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mandat autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

A Pouldergat, le 5 mai 2026,
Pour extrait conforme,

Henri SAVINA,
Maire

Catherine LAMOUR
Secrétaire de séance

Mairie de POULDERGAT (Finistère)